

COMPTE RENDU
Du
Conseil municipal du 25 Janvier 2021

Présents : Florence BINAUX LE CLECH - Lionel DE BECKER – Christelle LECHAUX – Damien LECOCQ - Stefan RICHTER – Bruno LEFEBVRE – Martine ZORIO - Nadia YOSMAYAN - Didier PRUVOST.

Absents excusés : Frédérique HUYSENTRUYT (pouvoir à Lionel DE BECKER) – Mireille MERTZ (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH) - Carole DEHOLLANDER (pouvoir à Lionel DE BECKER) – François HUET (pouvoir à Nadia YOSMAYAN) - Cyril SZTRAMSKI (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH) - Jérémy COSSON -

Secrétaire de séance : Christelle LECHAUX

Secrétaire de mairie : Sylvie DEBRUYNE

Le compte rendu du conseil municipal du 10 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- Nouvelle délibération sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.
- Nouvelle délibération demande de subvention DRAC et Conseil Départemental pour la pose d'un plancher chêne sous les cloches de l'Eglise.
- Délibération convention intervenant anglais.
- CCVVS : - Délibération vote des statuts.
 - Délibération vote aire d'accueil des gens du voyage.
- Délibération achat emplacement passage fossé eaux pluviales.
- Délibération DIA garage 34 rue de la Côte à Pigeon.
- Délibération autorisant le Maire à solliciter l'accompagnement technique et l'aide financière du PNR du Vexin pour une étude d'aménagement du parc municipal s'inscrivant dans l'objectif global de l'équipe municipale de faire revivre le village, en articulant cet aménagement avec les autres projets de la commune.
- Délibération autorisant le Maire à solliciter l'aide du PNR du Vexin pour le remplacement de la chaudière à fuel alimentant la mairie et l'école par une chaudière à pellets.
- Questions diverses.

- **NOUVELLE DELIBERATION SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE. Délibération n°1/2021**

- Vu la lettre d'observations de Monsieur Le Préfet en date du 23 décembre 2020 sur la délibération n°11/2020, il est demandé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur les délégations consenties au Maire, en apportant des précisions sur les délégations 3, 10, 15,16, 17,20.

Voté à l'unanimité

- **NOUVELLE DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ET CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA POSE D'UN PLANCHER CHENE Délibération N°2/2021**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la DRAC Ile de France nous demande de modifier la délibération n°63/2020 en précisant qu'il s'agit bien d'une pose d'un plancher en chêne sous les cloches de l'Eglise.

D'autre part, à la demande de la DRAC Ile de France, un rendez-vous a été pris pour le 28 janvier avec l'entreprise BODET afin de prendre des photos de l'état existant du plancher pour apporter un peu plus de précisions sur le mode de fixation de celui-ci sur la structure.

Le devis de réparation établi par la société BODET s'élève à la somme de 2 936 € HT soit un montant TTC de 3 523.20€.

Cette dépense sera portée au budget primitif communal 2021.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION INTERVENANT ANGLAIS Délibération n°3/2021**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération n°46/2020 prise en conseil municipal le 27 Août 2020 est devenue caduque car l'intervenant en anglais n'a pas donné suite.

Le conseil municipal doit à nouveau se prononcer pour le recrutement d'un nouvel intervenant en anglais dans le cadre d'un projet pédagogique programmé par l'équipe enseignante de l'école.

Après débat, le conseil donne son accord pour qu'une nouvelle convention soit signée entre la mairie et le nouvel intervenant en anglais qui devra présenter une facture mensuelle, celui-ci sera rémunéré selon un coût horaire de 28 € TTC de l'heure par cours dispensé à raison de 3 heures par semaine soit 1 heure par classe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette activité.

Voté à l'unanimité

- **CCVVS : Modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine**

Afin de se conformer à la législation, certains libellés des statuts ont été modifiés ainsi que des compétences supplémentaires ont été adoptées :

Madame le Maire donne lecture des statuts modifiés :

- **Délibération n°4/2021** : retirer la notion de compétence facultative et optionnelle des statuts et la remplacer par la notion de compétence supplémentaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Délibération n°5/2021** : modifier la compétence optionnelle 15.1 « protection et mise en valeur de l'environnement » par : - 15.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Délibération n°6/2021** : modifier l'article 15.2 afin de prévoir une nouvelle définition de l'intérêt communautaire de la façon suivante : sont d'intérêt communautaire les équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire propriété de la communauté de communes Vexin Val de Seine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Délibération n°7/2021** : modifier la compétence 15.3 : « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Délibération n°8/2021** : modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « sécurité publique » par : - Etude de la faisabilité technico-économique de la construction d'une gendarmerie située sur le territoire de la CCVVS. Prise en charge éventuelle de la construction et de l'exploitation de ce bâtiment ; Etude de la faisabilité de la couverture en vidéoprotection sur le territoire de la CCVVS. Prise en charge et mise en place éventuelles de ce système.

Après débat, le conseil municipal, constate ne pas disposer des éléments lui permettant de se déterminer en connaissance de cause, vote **CONTRE** la modification de l'article 15.7 « Sécurité publique ».

- **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAL D'OISE Délibération n°9/2021**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la commune est amenée à se prononcer sur l'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui fait l'objet d'une concertation depuis 2017, et que ce schéma doit être approuvé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, après avis de l'organe délibérant des communes et établissement publics de coopération intercommunal concernés et de la commission départemental consultative des gens du voyage.

Considérant n'avoir pas été suffisamment associé à ce projet, le conseil municipal donne un avis défavorable à l'unanimité sur le projet actuel de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise

- **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE ALFRED LETORT Délibération n°10/2021**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne équipe municipale avait émis l'intérêt pour la commune d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée C n°327 appartenant à Monsieur LEBRUN Patrick pour créer un ouvrage permettant de canaliser les eaux pluviales se déversant vers la rue Guesnier. Cette acquisition représente une surface de 170m² pour un coût de 1500 €.

Plusieurs devis pour la réalisation de cet ouvrage.

Le conseil municipal vote par 13 pour et 1 abstention l'acquisition de cette parcelle.

- **Délibération DIA (décision d'intention d'aliéner) garage 34 rue de la Côte à Pigeon.**

Après réflexion sur la possibilité d'acquérir un local pour l'usage des agents communaux du SIVEMI (douches, vestiaires), il est décidé à l'unanimité de ne pas donner suite.

- **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET AIDE FINANCIERE DU PNR POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT DU PARC MUNICIPAL. Délibération n°11/2021**

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement du parc municipal situé rue du Parc.

Monsieur Richter présente aux conseillers un document rédigé à destination du PNR en vue de solliciter l'accompagnement technique et l'aide financière pour une étude d'aménagement s'inscrivant dans l'objectif global de l'équipe municipale de faire revivre le village, en articulant cet aménagement avec les autres projets de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide auprès du PNR

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR POUR REMPLACEMENT DES CHAUDIERES A FIOUL MAIRIE/ECOLE PAR UN SYSTEME DE CHAUFFAGE A ENERGIE RENOUVELABLE. Délibération n°12/2021**

Madame le Maire expose au conseil municipal : La commune a bénéficié en 2015, dans le cadre du conseil en énergie partagé initié par le Parc Naturel Régional du Vexin Français, d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Les résultats de ce bilan font apparaître que l'ensemble mairie-école représente une part très importante de consommation en fioul et électricité, et la part la plus importante de la consommation en énergie. Ces bâtiments sont les moins performants et constituent un gisement important d'économie d'énergie pour la commune. En conclusion de ce rapport, les premières actions d'économie d'énergie devront se centrer sur le groupe mairie-école, alimenté par 2 chaudières à fioul.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide technique et financière auprès du PNR

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide auprès du PNR

- **Questions diverses**

- ✓ **Charte du Parc naturel régional du Vexin français (PNR)**

Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Parc mène une réflexion avec ses partenaires pour accompagner la création d'une nouvelle Charte, la troisième depuis le classement du territoire en Parc naturel régional en 1995. Le renouvellement de ce document est l'occasion de questionner les fondements du Parc, notamment sa limite géographique ou son mode d'intervention, mais aussi de déterminer les grands objectifs qu'il se fixe à l'horizon 2040. Il s'agit d'une procédure de plusieurs années impliquant différentes étapes de concertation et de validation. La création d'une Charte est l'occasion de partir à la rencontre des idées et projets de chacun pour donner un nouvel élan au Parc.

- ✓ **Aire de jeu parc Fernand Jorelle** : Les jeux pour les enfants sont en mauvais état et dangereux, des devis sont attendus pour réparation ou remplacement
- ✓ **Circulation et stationnement dans le village** : Le département peut conseiller et aider le projet de la commune dans la mise en sécurité du village. Une réunion a eu lieu, des contacts ont été pris.
- ✓ **Projet d'aménagement à Archemont** : un projet d'aménagement d'un bâtiment et de construction a été présenté en mairie, pour la création d'environ 10 logements. Le conseil réserve sa réponse et va demander l'avis de l'ABF Monsieur Bellon.
- ✓ **Le Petit Journal de Saint-Gervais** : Il sera distribué avant les vacances scolaires.

Séance levée à 20 h 50